



# Gérer sa forêt sur la Forêt Bouge

## 1<sup>ère</sup> ETAPE : CREER SA PROPRIETE FORESTIERE

1. Sur [www.laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes/](http://www.laforetbouge.fr/auvergnerhonealpes/) Connectez-vous avec votre nom de compte et votre mot de passe.
2. Sur votre page personnelle, cliquez sur
3. Remplissez le formulaire et enregistrez-le

Mes propriétés

> Tout voir

Aucune propriété

AJOUTER UNE PROPRIÉTÉ

C'est fait ! Votre propriété est créée ! Maintenant vous pouvez créer dans l'ordre, vos parcelles, vos peuplements et vos interventions.

## 2<sup>ème</sup> ETAPE : CREER SES PARCELLES

1. Cliquez sur **CRÉER UNE PARCELLE**
2. Sur la carte, appelez la commune sur laquelle se trouve votre parcelle, précisez la section et le numéro de parcelle. Cliquez sur « Rechercher ». L'outil cartographique vous propose une ou plusieurs parcelle(s). Cliquez dessus
  - a. Sur la carte, soit les contours de la parcelle sont déjà en violet ; soit vous devez utiliser l'outil « dessiner » pour le faire.
  - b. Sous la carte, les données associées sont automatiquement notées sur le formulaire. Complétez-le si nécessaire, puis enregistrez.

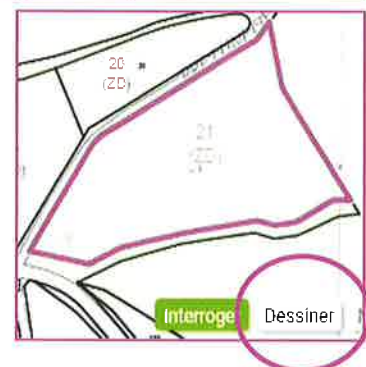
Yronde-et-Buron (63270)

Section	Numéro
ZD	0021

**RECHERCHER**

1 parcelle trouvée

Parcelle ZD\_0021



Votre 1<sup>ère</sup> parcelle est créée. Recommencez pour toutes vos parcelles.

## 3<sup>ème</sup> ETAPE : CREER SES PEUPELEMENTS

1. Revenez sur votre propriété, en cliquant sur le lien dans « Mes Propriétés », sur la page qui résume vos informations
2. Cliquez sur **CRÉER UN PEUPEMENT**. Remplissez le formulaire pour vous aider dans la gestion de votre forêt et enregistrez.

Mes propriétés

> Tout voir

**CRÉER UN PEUPEMENT**



**A noter :** l'outil « décrire votre peuplement » est là uniquement pour vous aider. Il ne permet pas la création du peuplement. Seules les étapes décrites juste au-dessus le permettent !

## 4<sup>ème</sup> ETAPE : CREER SES INTERVENTIONS (coupes, travaux...)

1. Cliquez sur **CRÉER UNE INTERVENTION**
2. Définissez la zone d'intervention avec l'outil cartographique et **VALIDER LA ZONE D'INTERVENTION**
3. Remplissez le formulaire et enregistrez.